



Rapport du Président du Jury

Concours d'Attaché territorial – Session 2020

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'un des concours d'accès au grade d'Attaché territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours, externe, interne et de troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse des épreuves écrites ou des épreuves orales.


Monsieur Philippe VINCENSINI
Directeur général - La Ciotat Shipyards

1 – Le cadre national

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône a pris en charge en 2020 l'organisation de ce concours pour l'ensemble des Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2 – Les données de la session 2020

Cette session du concours d'attaché territorial a été affectée par la crise sanitaire liée à la COVID 19. La clôture des inscriptions a été repoussée du 7 mai au 4 juin 2020. Une organisation spécifique avait été mise en œuvre lors du premier confinement permettant aux candidats de pouvoir s'inscrire malgré les contraintes liées à la situation sanitaire.

De plus les épreuves écrites ont été reportées du 19 novembre 2020 au 22 juin 2021. L'épreuve d'admission s'est quant à elle déroulée du 15 au 19 novembre 2021.

A. Principaux chiffres de la session

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès, toutes spécialités confondues, est la suivante :

Attaché territorial session 2020				
Voies	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme en %
Externe	111	944	381	59,64
Interne	61	1688	965	42,8
3ème Concours	41	337	217	36
Total	213	2969	1563	47,4

B. Typologie des candidats

▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 29 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 70,6 % de femmes et 29,4 % d'hommes.

86,5 % des candidats sont issus des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 41 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 79,7 % de femmes et 20,3 % d'hommes.

64 % des candidats sont issus des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 42 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 72,8 % de femmes et 27,2 % d'hommes.

54 % des candidats sont issus des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

3 – Les épreuves écrites

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le mardi 22 juin 2020 au parc Chanot, à Marseille.

A. Le concours externe

- ✓ Le sujet de l'épreuve de composition était le suivant :

Quel rôle les collectivités territoriales peuvent-elles jouer en faveur de la santé des habitants ?

Le jury estime que ce sujet était particulièrement intéressant, en lien avec l'actualité et parfaitement accessible pour un(e) futur(e) attaché. Il permettait de mobiliser une pluralité de connaissances et de faire valoir un esprit d'ouverture.

D'une manière générale, le jury observe que les copies sont soignées sur la forme. Cependant, il regrette un manque de préparation sérieuse chez un grand nombre de candidats, au regard de plans sans structuration où titres et sous-titres font défaut, ce qui a fortement nui à la clarté des propos. Le jury constate également que les candidats font trop souvent état de leurs connaissances sans construire d'argumentaire clairement justifié.

Si le niveau orthographique global est correct, les membres du jury sont déçus par les importantes lacunes constatées en la matière dans certaines copies, et par un style souvent trop scolaire.

Concernant le fond, ils regrettent que le sujet ne soit souvent que partiellement compris et que la problématique ne soit pas correctement cernée. De trop nombreux candidats ont rencontré des difficultés pour développer les compétences des collectivités locales dans le domaine de la santé et exposer celles de l'Etat et de ses services déconcentrés. La mobilisation des connaissances demeure souvent insuffisante dans les copies et trop peu d'exemples concrets y sont cités pour illustrer les propos énoncés. L'approche manque indéniablement de perspectives.

Les candidats ont trop souvent commenté la gestion de la crise sanitaire actuelle au lieu de traiter clairement le sujet.

Les membres de jury ont relevé des confusions concernant les rôles respectifs de l'ARS et de la Région et leur positionnement dans l'organisation administrative.

Quelques candidats en mal d'inspiration, noient très souvent leur peu de connaissance dans des exposés académiques hors sujet.

Cependant, certains candidats ont su évoquer les compétences des collectivités territoriales en matière de santé, les actions de prévention et d'accès aux soins en donnant de la densité à leurs copies. Ces candidats, qui ont fait preuve de réflexions pertinentes et personnelles, sont parvenus à convaincre les correcteurs avec des propos argumentés et dynamiques.

- ✓ Les thèmes de l'épreuve de note de synthèse selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème de la note de synthèse	Dossier de la note de synthèse
Administration générale	La déontologie et la transparence de la vie politique locale	Dossier de 12 documents et 36 pages
Analyste	La mise en place du télétravail dans les collectivités territoriales	Dossier de 11 documents et 37 pages
Animation	L'action des communes en faveur de l'égalité fille/garçons	Dossier de 12 documents et 33 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	La prise en compte de la santé mentale par les communes en milieu urbain	Dossier de 9 documents et 37 pages
Urbanisme et développement des territoires	La place de l'art et des artistes dans le projet urbain	Dossier de 12 documents et 36 pages

Pour les membres de jury, les sujets proposés dans chacun des domaines étaient pertinents et souvent d'actualité.

Ces derniers constatent que la majorité des candidats connaissent le formalisme de la note de synthèse. Ils regrettent cependant que le cartouche « en-tête » soit trop souvent omis, celui-ci permettant au candidat de montrer qu'il a clairement cerné le sujet.

Sur la forme, le jury est fortement déçu par le niveau d'orthographe et de syntaxe qui décline de sessions en sessions.

Si l'introduction présente généralement le plan, le développement des parties ne correspond pas toujours à ce qui a été annoncé.

Le jury regrette encore cette année un manque de préparation des candidats à cette épreuve. En effet, si les candidats parviennent à faire ressortir les idées principales, leur présentation dans un plan logique et cohérent fait trop souvent défaut. Cela dévoile un manque de méthode qui consisterait par exemple dans l'élaboration d'une grille de lecture thématique. Or, trop de copies présentent une analyse du dossier, confuse, partielle et incomplète qui ne saurait permettre au destinataire de la note la prise de décision souhaitée.

Les candidats qui ont su exploiter un traitement rigoureux des informations du dossier et ont ainsi su valoriser les idées exposées se démarquent par des notes nettement supérieures à la moyenne.

B. Le concours interne et le troisième concours

✓ Les thèmes de l'épreuve de rapport selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème du rapport	Dossier du rapport
Administration générale	Les enjeux du recrutement dans les collectivités territoriales	Dossier de 14 documents et 35 pages
Analyste	L'optimisation des politiques publiques via les réseaux d'objets connectés	Dossier de 11 documents et 35 pages
Animation	La prise en charge des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs.	Dossier de 10 documents et 37 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Le rôle des communes dans la lutte des violences faites aux femmes	Dossier de 13 documents et 35 pages
Urbanisme et développement des territoires	Le rôle de l'urbanisme dans la préservation de la biodiversité	Dossier de 13 documents et 36 pages

Le jury relève que les sujets sont intéressants et adaptés, notamment au regard des nombreuses solutions pragmatiques présentées dans les dossiers.

Il constate que la grande majorité des candidats connaît désormais les attendus formels de l'épreuve du rapport.

Cependant, si la plupart des candidats ont globalement cerné les sujets, peu sont parvenus à présenter leurs idées au travers d'un plan personnel permettant de contextualiser la problématique. Ceux-ci sont, dans de très nombreux cas, des plans « standards » qui appauvrissent l'efficacité de l'argumentaire. Les titres, rarement significatifs ne permettent pas un déroulé logique et dynamique du raisonnement présenté.

Si la partie « synthèse » est généralement correcte, le jury note un déséquilibre avec la partie « propositions » qui fait trop rarement état de connaissances propres et maîtrisées, donnant un caractère superficiel aux idées énoncées, sans réflexion approfondie. Effectivement, de nombreux devoirs reprennent in extenso la méthodologie de projet ce qui donne une deuxième partie trop théorique manquant indéniablement d'originalité.

Ainsi, la consigne visant à l'utilisation de connaissances personnelles a trop rarement été appliquée.

Les copies qui se sont distinguées sont celles qui contenaient des propositions originales doublée d'une analyse plus profonde.

4. L'admissibilité

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 et a déclaré 385 candidats admissibles.

A. Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	68	660	286	10	112
Analyste	4	10	4	10	4
Animation	11	45	13	10	7
Gestion du secteur sanitaire et social	10	63	19	10	6
Urbanisme et développement des territoires	18	166	69	10	33
Total	111	944	391		162

► **56,6 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles.**

B. Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	39	1257	708	12,75	99
Analyste	1	19	13	11	2
Animation	6	143	81	12,5	19
Gestion du secteur sanitaire et social	5	159	87	13	18
Urbanisme et développement des territoires	10	110	76	11,5	18
Total	61	1688	965		156

► **16,16 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.**

C. Le troisième concours

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	26	254	160	11,5	45
Analyste	1	0	0	0	0
Animation	4	21	21	11,5	12
Gestion du secteur sanitaire et social	3	20	20	11,5	7
Urbanisme et développement des territoires	7	16	16	10,5	3
Total	41	311	217		67

► **30,8 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.**

5 – Les épreuves orales d’admission

L’épreuve orale d’entretien s’est déroulée du 15 au 19 novembre au Centre de gestion des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence.

A. L’entretien du concours externe

Commentaires des examinateurs sur l’épreuve d’entretien pour le concours externe :

Le temps de présentation n’est pas maîtrisé pour un certain nombre de candidats. Celle-ci est d’ailleurs souvent trop succincte ne permettant pas au jury une vision exhaustive de leur parcours et de leur motivation.

Par ailleurs, certains candidats ont su démontrer de solides connaissances administratives générales, par leur réactivité sur l’ensemble des sujets abordés par le jury et ont convaincu celui-ci de leur capacité à manager des équipes. Mais dans de nombreux cas, le jury regrette d’importantes carences notamment en matière de culture administrative et juridique.

Les connaissances dans le domaine de compétence présentent trop souvent des lacunes significatives ce qui est fortement dommageable et problématique voir rédhibitoire pour espérer une note correcte.

En outre, de nombreux candidats n’ont pas su convaincre le jury de leurs aptitudes à l’encadrement, propres au cadre d’emplois des attachés territoriaux.

A l’inverse, les candidats qui ont su faire preuve de perspectives et de capacité en management ont également démontré une bonne culture territoriale, contrairement à la majorité de ceux pour qui ces connaissances sont trop faibles pour aspirer intégrer ce cadre d’emplois de catégorie A.

B. Les entretiens des concours interne et troisième concours

Commentaires des membres de jury sur l’épreuve d’entretien pour les concours interne :

L’épreuve se décompose en une présentation du parcours professionnel et des compétences acquises (10 minutes) et un entretien (15 minutes).

Le jury constate que les candidats ont de manière générale préparé leur présentation. Cependant celle-ci, trop souvent scolaire, voire récitée, ne leur permet pas assez souvent de valoriser leurs parcours.

Le jury regrette que de nombreux candidats ne parviennent pas à s’extraire de leur domaine d’intervention pour faire preuve de connaissances professionnelles élargies et assurées. Ces candidats, qui manquent de connaissances et de recul, dès lors qu’ils sortent de leur terrain d’action, ne sont pas encore prêts à remplir des fonctions propres au cadre d’emplois des attachés territoriaux.

De plus, le jury note que l’environnement professionnel des institutions locales est trop rarement maîtrisé.

De ce fait, les réflexions personnelles en matière de culture territoriale ont trop rarement été décelées par les examinateurs.

Cependant, le jury a relevé de bons réflexes managériaux et des réponses appropriées aux situations conflictuelles chez certains candidats au travers des mises en situation. Ces réactions avisées dénotent de réelles aptitudes aux fonctions des attachés territoriaux.

6 – L'admission

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis **(207 lauréats)**.

Pour le concours externe **(97 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 10,70/20 → 66 lauréats
- Analyste : 10,38 → 3 lauréats
- Animation : 10,22 → 4 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 10,18/20 → 4 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 10,95/20 → 21 lauréats

Pour le concours interne **(75 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 12,11/20 → 41 lauréats
- Analyste : 11,72/20 → 1 lauréats
- Animation : 11,88/20 → 11 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 12,33/20 → 9 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 10,72/20 → 13 lauréats

Pour le troisième concours **(35 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 11,11/20 → 26 lauréats
- Analyste : Aucun candidat
- Animation : 14,11/20 → 4 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 11,72/20 → 3 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 10,77/20 → 2 lauréats

7 – Le profil des lauréats

▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des 97 lauréats est de 29 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 70,10 % de femmes et 29,90 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 47,43% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 41,23 % des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 11,34 % hors Inter-région.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des 75 lauréats est de 38 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 80% de femmes et 20 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 41,33 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 53,33 % des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 5,34 % hors Inter-région.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des 35 lauréats est de 40 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 85,71 % de femmes et 14,29 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 57,14 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 40 % des autres départements la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 2,86 % hors Inter-région.

8 – Analyse et conclusion

Les résultats des épreuves écrites témoignent une nouvelle fois de la baisse préoccupante du niveau d'orthographe et de syntaxe malgré les attentes placées dans ce concours d'attaché territorial. Cependant, le jury note que les candidats ont globalement acquis le formalisme de la note et du rapport.

Sur le fond, les candidats qui se sont démarqués ont su suffisamment maîtriser leur sujet pour présenter des plans personnels et dynamiques, propre à convaincre les examinateurs et atteindre ainsi l'objectif fixé par l'épreuve.

Concernant la phase d'admission, le jury constate que les candidats préparés à l'épreuve d'admission, ont élaboré un exposé clair et structuré de leur présentation, et dans un temps correctement géré.

Pour les candidats moins aguerris, et manquant de préparation, l'exposé était moins maîtrisé. Ces candidats ont par ailleurs souvent montré des lacunes dans les réponses apportées ainsi que des hésitations lors des cas concrets proposés par les membres de jury.

A l'inverse, les candidats correctement préparés ont su exposer des connaissances solides dans les différents domaines abordés et ont fait preuve de réactions adaptées lors des mises en situation proposées, mêlant références réglementaires et bon sens.

La liste des candidats lauréats donnera aux collectivités employeurs l'opportunité de recruter des cadres ouverts aux différents domaines d'approche des collectivités locales, et ayant des capacités d'adaptation et d'encadrement avérées.

Le Président du jury remercie vivement les membres du jury pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Monsieur Philippe VINCENSINI
Directeur général - La Ciotat Shipyards

